

PESSAC

ESPACES EMBLEMATIQUES - PLACE DE LA VEME REPUBLIQUE

MARCHE N° 11164U

Avenant n° 1

ENTRE :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par Monsieur Vincent Feltesse, Président habilité aux fins du présent acte par délibération n°, portant délégation du conseil au Président, ci-après désignée par la Communauté Urbaine de Bordeaux

Et

Monsieur Luc Gaudillere, Directeur Général, agissant au nom et pour le compte de la société Fayat entreprise TP ayant son siège social avenue du Général de Gaulle BP 160, 33502 Libourne, immatriculée à l'INSEE sous le n° SIRET 343 241 550

Il a été convenu ce qui suit :

Les travaux d'infrastructures VRD pour l'aménagement des espaces emblématiques du centre ville de Pessac (secteur 1: place de la 5° république), ont été confié, par marché 11164U au groupement Fayat TP (Novello-Somopa) pour un montant de 2 663 819,49 € HT.

La consistance technique de requalification VRD du lot n°1 porte sur les espaces de la rue Laugaa, de la place de la 5° république (parvis mairie, parvis église, parvis lycée) et de l'avenue Pasteur-Jaurès au droit de la place.

Après 5 mois d'activité de cette opération d'infrastructures, marqués par un avancement soutenu pendant les deux mois de vacances scolaires d'été, est générée une charge de travail supplémentaire pour le groupement FAYAT TP au titre de sa prestation VRD.

En conséquence, les travaux dévolus aux cotraitants NOVELO et SOMOPA, qu'il s'agisse respectivement des préalables de réseaux humides (Eaux usées, eaux pluviales, adduction d'eau potable) et secs (fibre optique) ou ceux consécutifs de pavage-dallage, doivent faire l'objet de plusieurs adaptations justifiées au même titre que les travaux de voirie et mobiliers urbains du ressort du mandataire FAYAT TP, nécessitant la rédaction d'un avenant n°1.

1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les évolutions des prestations figurant dans le marché 11164U, lot 1 Infrastructures VRD confié au groupement Fayat.

2 – CONTENU DE L'AVENANT

Description des travaux concernés	PLUS-VALUES	MOINS-VALUES	travaux non prévus par la MOE mais nécessaires	demande suppl de la CUB	demande suppl de la mairie	aléas de chantier
mise à disposition de panneaux de signalisation; forfait transport pour mise a dispo de panneaux non prévu	304,80 €					x
location de panneaux AK2 danger particulier du au manque de signalisation de la cub après livraison phase 1; Prix pour 2 mois, à multiplier par 2 pour location jusqu'à fin Decembre.	79,20 €					x
modification pour portail sncf et arbre	527,70 €	x				X
raccordement rue Laugaa	2 139,00 €					X
mises à la cote supplémentaire phase 1	843,28 €					X
cerclage métallique fosses arbres et atolls	13 175,00 €		X			
sécurisation collège pour réception partielle	899,16 €				X	X
reprise réseau inolia	1 104,00 €					X
fourniture et pose de panneaux interdit de stationner	920,75 €				X	X
location barrière cub; Prix pour 2 mois, à multiplier par 2 pour location jusqu'à fin Decembre	231,00 €					X
reprise fosse et antiracines	1 651,00 €					X
canalisation béton Ø200	1 271,95 €	X			x	
PV pour tuyau pvc Ø200	407,92 €	X			x	
canalisation béton Ø 300	28,71 €	X			x	
PV pour tuyau pvc Ø300	689,28 €	X			x	
canalisation béton Ø 400		1 655,59 €				
PV pour tuyau fonte Ø300	2 047,30 €					X
branchement descentes EP	2 214,00 €		X			x
transformation regard électrique en regard borgne	1 152,00 €					X
transformation regard électrique en regard visitable	1 532,80 €					
plus-value pour fonte garnissable	3 900,00 €					x
regard de façades	5 936,00 €					
avaloir	965,90 €					
regard Ø100	3 606,30 €					
tuyau 500	1 147,00 €					
modification arrêt minute	14 518,69 €				X	
modification seuil parking mairie	3 748,40 €				X	X
gestion électronique des bornes automatiques	22 296,00 €				X	
telecommandes en +	1 200,00 €				X	
fourniture et pose de mélange terre pierre	19 680,00 €					X
total	108 217,14 €	1 655,59 €				

3 – MONTANT DE L'AVENANT N°1

Le montant de l'avenant s'élève à 106 561.55 € HT soit une augmentation de 4 % par rapport au montant initial.

4 – MONTANT GLOBAL DU MARCHE 11164U

Le montant global du marché initial est ainsi porté de 2 663 819,49 € HT à 2 770 381.04 € HT.

5 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Pour tout ce qui n'est pas modifié par le présent avenant, les autres clauses du marché sont inchangées

Fait à Bordeaux, Le

Le titulaire

le Président de la Communauté Urbaine de
Bordeaux